



Collectif Anti-Nucléaire Ouest

10 Route d'Etang-Val, 50340 LES PIEUX
07 68 35 03 38

contact@can-ouest.org - www.can-ouest.org

COMMUNIQUE DE PRESSE du 9 février 2017

Nucléaire : prolongation de l'EPR de Flamanville et de Paluel, ne laissons pas faire.

Appel à se rassembler

samedi 11 février à 11 h, préfecture de St Lô

Le Collectif anti-nucléaire Ouest dénonce la décision prise le 8 février de prolonger le décret autorisant la construction du réacteur EPR de Flamanville en remplaçant subrepticement la durée fixée à 10 ans par 13 ans, comme si les nombreux déboires rédhibitoires énumérés par le CRILAN dans son communiqué du 8 février (voir ci-dessous) ne remettaient pas en cause le projet présenté à l'enquête publique en 2006. Au minimum les procédures doivent être recommencées, le plus sage étant d'abandonner le chantier.

Il en est de même pour le chantier de Paluel qui a viré au cauchemar avec la chute du générateur de plus de 400 tonnes : l'arrêt définitif doit être prononcé au lieu de prolonger de 2 ans le chantier (parution de l'arrêt le 4 février).

Le Collectif soutiendra les procédures juridiques qui seront engagées à ce sujet.

Le Collectif appelle à se rassembler **samedi 11 février à 11h devant la préfecture de St Lô** et les préfectures concernées. L'industrie nucléaire est en perdition, c'est le moment d'agir pour son arrêt définitif.

Contact presse :

Didier Anger 06 80 23 39 45 / Chantal Cuisnier 06 84 14 58 87 / Martial Château 06 45 30 74 66 /
Sylvie Sauvage 06 08 71 79 61

Communiqué CRILAN du 8 février 2017

Décret de prolongation de 3 ans du DAC (décret d'autorisation de construction) du réacteur nucléaire EPR de Flamanville :

Le nucléaire bafoue une fois de plus le Droit et la démocratie.

La décision de prolongation de 3 ans du décret autorisant la construction de l'EPR jusqu'au 10 avril 2017 a été prise après un marchandage fin janvier entre le Gouvernement et EDF (Arrêt de Fessenheim contre continuation de l'EPR).

Le Gouvernement veut promulguer au pas de charge, avant les échéances électorales qui se profilent, après une consultation de pure forme et a posteriori de la Commission locale d'information de Flamanville et d'un avis tout autant de pure forme de L'ASN !

Sur le fond :

Ce nouvel arrêté de prolongation de 3 ans du décret ne change en rien celui de 2007 puisque son article premier (il n'en a que deux) précise que seul le mot « dix» (pour dix ans), sera remplacé par 13. Or, le réacteur EPR aujourd'hui en construction n'est plus le même que le projet présenté à l'enquête en 2006 :

- 1) Une première canalisation de rejets a été abandonnée en cours de travaux en zone minière ;
- 2) Une seconde, creusée par un tunnelier, s'est rapprochée des réacteurs existants, avec une concession d'endiguage identique ;
- 3) Les avatars durant la construction se sont multipliés (Affaire des grappes, entre autres) ;
- 4) Des anomalies d'homogénéité et de composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve ont été mises à jour, composition ne respectant pas les réglementations quant aux installations sous pression ;
- 5) Le combustible envisagé par AREVA (MOX) a été abandonné au profit d'un combustible à l'uranium plus enrichi, abandonné à son tour pour l'uranium enrichi classique, alors que l'enquête publique sur les rejets radioactifs liquides et gazeux est restée la même.
- 6) Les coûts de construction se sont envolés: évalués à l'origine à 3,3 milliards d'euros, plusieurs fois réévalués et estimés il y a déjà plus de deux ans à 10,5 milliards d'euros soit à plus de 300% du coût initial (combien maintenant?), accroissant le déficit officiel d'EDF (37 milliards reconnus par cette dernière).
- 7) L'inutilité de l'EPR, que nous avons dénoncée à l'origine pour la fourniture d'électricité de notre pays est maintenant avérée : Il est prévu de construire une ligne pour exporter 320 000 volts du Nord Cotentin vers le Dorset au Royaume Uni en souterrain et sous marin.
- 8) Son incohérence est démontrée dans les faits : Alors que la centrale thermique classique de Cordemais, en Loire Atlantique a été arrêtée à cause de la construction d' une ligne THT du Cotentin vers les Pays de Loire, il a fallu réouvrir cette dernière pour fournir les pointes en période de grand froid.
- 9) La situation en ce qui concerne les risques s'est aggravée : Risques d'attentats, risques d'accidents

On le sait : L'EPR de Flamanville n'a été conçu par AREVA que comme vitrine commerciale : il lui fallait absolument un prototype français pour être crédible à l'étranger. EDF prend maintenant le relais d'AREVA et les salariés d'EDF, compte tenu du trou financier vont payer la casse (Projet de 5900 suppressions d'emploi).

Le bon sens et la législation française veulent que lorsque la réalisation ne correspond plus au projet initial, on recommence les procédures et en particulier les enquêtes publiques. C'est cette exigence que le CRILAN va s'efforcer de faire appliquer.

Contacts presse:

Christiane DURCHON, (02 33077423-06 81 6781 71)
Représentante du CRILAN à la CLI

Didier ANGER (02 33 52 45 59 -06 80 23 39 45)
Président du CRILAN